

Conditions d'utilisation des données relatives à la localisation des présences d'espèces et de leurs zones de frayères par les personnes chargées d'une mission de service public

I/ Préambule

Dans le cadre de l'élaboration des inventaires de frayères (décret n° 2008-283 du 25 mars 2008), l'Onema a réalisé la base nationale de données de Géolocalisation des Inventaires Frayères (GéoIF) pour le compte de la mission inter-services de l'eau (MISE)

En application de l'article L.432-3 du code de l'environnement, la localisation des présences d'espèces et de leurs zones de frayères ont été compilées selon les critères suivants :

- Données de présences et de frayères d'une liste d'espèces pris par arrêté ministériel du 23 avril 2008,
- Inventaire des présences et des frayères à l'échelle de tronçons hydrogéomorphologiques homogènes (Syrah© Cemagref - 2009) ou assimilés (BD Carthage®), conforme à la circulaire du 21 janvier 2009 (liste 1 : approche probabiliste, liste 2 : approche déterministe),
- Données non exhaustives extraites de la base de données GéoIF permettant la consultation et la mise à jour des données de connaissance ainsi que la création des inventaires de frayères pris en application de l'article L.432-3 du code de l'environnement.

Conformément à la circulaire d'application du 21 janvier 2009, ces données de connaissances ont été compilées dans le cadre de l'élaboration de l'étape 1 de synthèse des connaissances, coordonnée par l'Onema. L'étape 2, pilotée par le Service Police de l'Eau de chaque département, consiste à animer la concertation et à organiser la consultation réglementaire préalable à la décision du préfet de département. Ces données de connaissances ne préfigurent donc pas des futurs arrêtés préfectoraux.

Les personnes chargées d'une mission de service public dans les domaines des politiques de l'Eau et de la Biodiversité souhaitent disposer d'éléments de connaissances issues de la base de données GéoIF.

A cette fin, l'Onema transmet les données dont elle dispose aux personnes qui en font la demande.

La personne bénéficiaire s'engage à les utiliser exclusivement dans le cadre de projets portant sur une opération d'intérêt général et à respecter l'ensemble des présentes conditions d'utilisation.

II/ Personne bénéficiaire

Le terme « personne bénéficiaire » au sens des présentes conditions vise toutes les personnes en charge d'une mission de service public et agissant dans le cadre de cette mission ainsi que toutes les personnes mandatées par elle.

Sous réserve du respect des droits de propriété intellectuelle qui leurs sont attachés, les données transmises peuvent être utilisées par la personne bénéficiaire.

La personne bénéficiaire est responsable de la bonne utilisation et des garanties de réutilisation des données.

La personne bénéficiaire peut fournir à un prestataire la donnée, dans le cadre d'une étude qui lui est confiée.

Le prestataire de la personne bénéficiaire s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation, dans le cadre de la prestation à réaliser.

Le prestataire du bénéficiaire détruira l'ensemble des données ainsi acquises une fois la prestation achevée.

Si les données sont utilisées dans le cadre d'intervention visé en préambule, la personne bénéficiaire en charge d'une mission de service public s'engage à informer l'Onema de l'état d'avancement des différents projets menés et des réunions de restitution qui en découlent

III/ Données transmises

Les présentes conditions s'appliquent à l'ensemble des fichiers livrés, des fichiers de données, et des métadonnées associées.

Parmi les données transmises, certaines relèvent de la protection des informations pouvant porter atteinte à l'environnement et font l'objet de restrictions d'utilisation, prévues au point VII des présentes conditions. Les données transmises comprennent des informations géographiques portant sur des espèces protégées pouvant faire l'objet d'une pression de collecte.

La liste de ces données est annexée aux présentes conditions. Cette liste est susceptible d'évoluer. En ce cas, la personne bénéficiaire en est informée.

IV/ Modalités de transmission

Les données de présences et de frayères bancarisées dans le cadre de l'Inventaire Frayères sont transmises par messagerie électronique dans un document zippé incluant les données SIG au format ESRI (.shp) ou MapInfo (.mif/mid), selon le besoin, dans le système de projection RGF93/Lambert 93.

L'Onema transmet les données géographiques départementales dès que celles-ci sont importées dans la base GéoIF.

Afin de pouvoir visualiser les informations dans la base de données GéoIF, l'Onema pourra ouvrir à la demande de la personne bénéficiaire un compte d'accès utilisateur (consultation). Ce compte est individuel et nominatif.

La personne bénéficiaire peut demander à l'Onema de nouvelles extractions si des mises à jour ont été faites durant l'utilisation.

V/ Propriété intellectuelle

L'Onema est titulaire des droits de propriété intellectuelle au titre du droit d'auteur (Livre I, Titres I et II du code de la propriété intellectuelle) et du droit du producteur de bases de données (Livre III, Titre IV du même code).

VI/ Modalités d'utilisation

La personne bénéficiaire peut changer le format informatique et adapter les données et métadonnées pour les intégrer à son propre système d'information.

Elle peut agréger les informations, ajouter ou supprimer des attributs, sélectionner une partie du territoire et réaliser une généralisation géographique. Elle doit toutefois veiller à respecter scrupuleusement la qualité des données et à ne pas en dénaturer le sens.

Ces différentes utilisations de la donnée devront tenir compte des caractéristiques et des limites indiquées dans les métadonnées qui leur sont associées.

La personne bénéficiaire s'assure que l'actualité des informations mises à disposition est compatible avec chaque usage qu'elle en fait.

Elle est invitée à informer l'Onema des erreurs et anomalies qu'elle pourrait éventuellement relever dans les informations communiquées, l'Onema restant libre d'apprécier la suite à donner à ce signalement.

VII/ Restriction d'utilisation

Des contraintes particulières s'appliquent pour l'utilisation des données dont la liste est annexée aux présentes conditions.

La publication de la valorisation de ces données n'est pas autorisée directement, aux coordonnées X et Y, et doit faire l'objet d'une généralisation géographique de l'information à une échelle plus large (zone hydrographique ou masse d'eau).

Ces données ne peuvent être diffusées vers d'autres partenaires et ne peuvent être utilisées à des fins commerciales.

VIII/ Valorisation et réutilisation

Sous réserve du respect des restrictions d'utilisation prévues au point VII des présentes conditions, la personne bénéficiaire peut présenter les données et métadonnées, ainsi que toute étude ou analyse résultant de l'exploitation de ces informations dans le cadre de projets portant sur une opération d'intérêt général.

Sous ces mêmes réserves, la réutilisation des données est possible à condition que les informations ne soient pas altérées, que leur sens ne soit pas dénaturé et que leurs sources et la date de leur dernière mise à jour soient mentionnées de la manière suivante :

Source : Partenaires du SIE, mois / année.

IX/ Durée d'utilisation

Les présentes conditions sont applicables pendant toute la durée d'utilisation des données par la personne bénéficiaire pour la mise en place des actions entrant dans le cadre de projets portant sur une opération d'intérêt général.

X/ Non respect des conditions d'utilisation

En cas de non respect des conditions d'utilisation par la personne bénéficiaire, l'Onema se réserve le droit de mettre en œuvre toutes les actions qu'il jugera nécessaire pour préserver ses intérêts.

Annexe : liste des espèces cours d'eau et plans d'eau à protéger dans le cadre du secret environnemental au 05/01/2012

Nom Commun	Nom latin	Code Sandre
écrevisse à pieds blanc	<i>Austropotamobius pallipes</i>	868
écrevisse des torrents	<i>Austropotamobius torrentium</i>	869
écrevisses à pieds rouge	<i>Astacus astacus</i>	866
loche d'étang	<i>Misgurnus fossilis</i>	2069
esturgeon commun	<i>Acipenser sturio</i>	2032
apron du Rhône	<i>Zingel asper</i>	2197
chabot du lez	<i>Cottus petiti</i>	2354



Libellé de l'export	Description	Liste des valeurs possibles pour les champs énumérés	"Type de données (PostgreSQL)"
id_PCE	Identifiant interne de la Partie de Cours d'Eau		integer
code_PCE	Code métier GeolF de la partie de cours d'eau	Format sous le modèle suivant : DDD\xxxxxx (DDD=numéro du département 3 caractères / l= inventaire / xxxxxx= numéro incrémental GeolF)	character(10)
code_hydro	Identifiant national des cours d'eau Carthage		character varying(8)
PCE_hr	Indique si la partie de cours d'eau a été créée sur le réseau hydrographique BD Carthage (0) ou hors réseau BD Carthage (1)	0 : non 1 : oui	boolean
liste	Liste de l'inventaire pour laquelle la partie de cours d'eau a été délimitée	liste 1 liste 2 poisson liste 2 écrevisse	character varying(50)
statut	Phase de l'inventaire pour laquelle la partie de cours d'eau a été délimitée	Avant-projet Concertation Consultation Approbation Approuvé	character varying
topo_PCE	Toponyme du cours d'eau sur lequel la partie de cours d'eau a été délimitée		character varying(255)
code_sect	Code du secteur hydrographique dans lequel se trouve la partie de cours d'eau		character varying(80)
lim_amont	Libellé de la limite amont de la partie de cours d'eau		character varying(255)
com_amont	Nom de la commune sur laquelle se situe le point amont de la partie de cours d'eau		character varying(50)
lim_aval	Libellé de la limite aval de la partie de cours d'eau		character varying(255)
com_aval	Nom de la commune sur laquelle se situe le point aval de la partie de cours d'eau		character varying(50)
affluent	Indique si la partie de cours d'eau concerne le cours principal et ses affluents de premier niveau	0 : non 1 : oui	boolean
ssaffluent	Indique si la partie de cours d'eau concerne le cours principal, ses affluents et ses sous-affluents	0 : non 1 : oui	boolean
brochet	Indique si la partie de cours d'eau est concernée par le brochet	0 : non 1 : oui	boolean
Rmq	Commentaire sur la partie de cours d'eau		character varying
I2e_x_amont	Coordonnées Lambert 2 Etendu Localisation amont de la partie de cours d'eau		numeric(9,2)
I2e_y_amont			numeric(9,2)
I2e_x_aval	Coordonnées Lambert 2 Etendu Localisation aval de la partie de cours d'eau		numeric(9,2)
I2e_y_aval			numeric(9,2)
I93_x_amont	Coordonnées Lambert 93 conversion des coordonnées L2E		numeric(9,2)
I93_y_amont			numeric(9,2)
I93_x_aval	Coordonnées Lambert 93 conversion des coordonnées L2E		numeric(9,2)
I93_y_aval			numeric(9,2)
dept	Code du département sur lequel la partie de cours d'eau a été créée		character varying(3)
nom_modif	Nom du dernier utilisateur qui a modifié/créé la partie de cours d'eau		character varying(50)
date_modif	Date à laquelle la partie de cours d'eau a été créée/modifiée		timestamp without time zone
date_inv	Date à laquelle l'inventaire dans lequel la partie de cours d'eau a été répertoriée a été créé		timestamp without time zone
EST	Indique si l'esturgeon européen est présent sur la partie de cours d'eau	0 : espèce non présente 1 : espèce présente	character varying(3)
LPM	Indique si la lamproie marine est présente sur la partie de cours d'eau		
LPR	Indique si la lamproie de rivière est présente sur la partie de cours d'eau		
LPP	Indique si la lamproie de Planer est présente sur la partie de cours d'eau		
TRF	Indique si la truite Fario est présente sur la partie de cours d'eau		
TRM	Indique si la truite de mer est présente sur la partie de cours d'eau		
SAT	Indique si le saumon atlantique est présent sur la partie de cours d'eau		
OBR	Indique si l'ombre commun est présent sur la partie de cours d'eau		
BAM	Indique si le barbeau méridional est présent sur la partie de cours d'eau		
VAN	Indique si la vandoise est présente sur la partie de cours d'eau		
CHA	Indique si le chabot est présent sur la partie de cours d'eau		
ALA	Indique si la grande alose est présente sur la partie de cours d'eau		
ALF	Indique si l'alose feinte est présente sur la partie de cours d'eau		
APR	Indique si l'apron du Rhône est présent sur la partie de cours d'eau		
BRO	Indique si le brochet est présent sur la partie de cours d'eau		
LOE	Indique si la loche d'étang est présente sur la partie de cours d'eau		
BLE	Indique si la blennie fluviatile est présente sur la partie de cours d'eau		



ASA	Indique si l'écrevisse à pieds rouges est présente sur la partie de cours d'eau	
APP	Indique si l'écrevisse à pieds blancs est présente sur la partie de cours d'eau	
APT	Indique si l'écrevisse des torrents est présente sur la partie de cours d'eau	